

La gestion de l'eau en Dordogne

**un document réalisé par
le comité ATTAC
Périgueux-Nontron**



perigueux@attac.org

Le retour en régie publique...

Trop compliqué ?

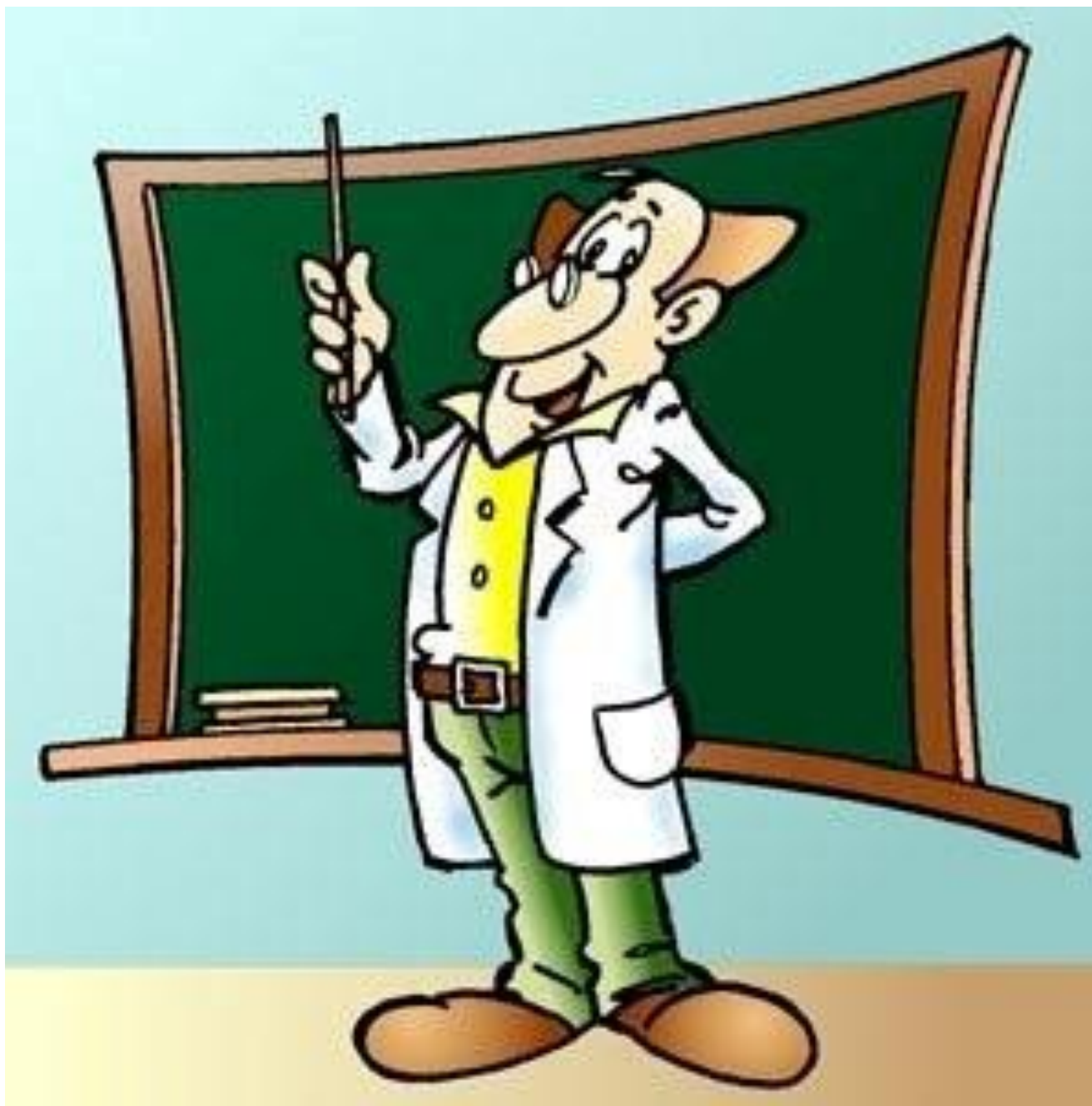
Nécessaire ?

Trop cher ?



Voici ce qu'on en pense...

Voici quelques données générales

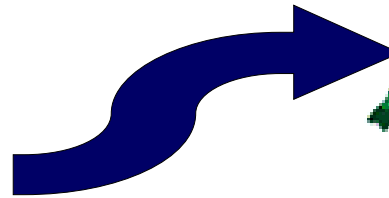


**La gestion de l'eau s'organise
en 6 grands bassins hydrographiques :**

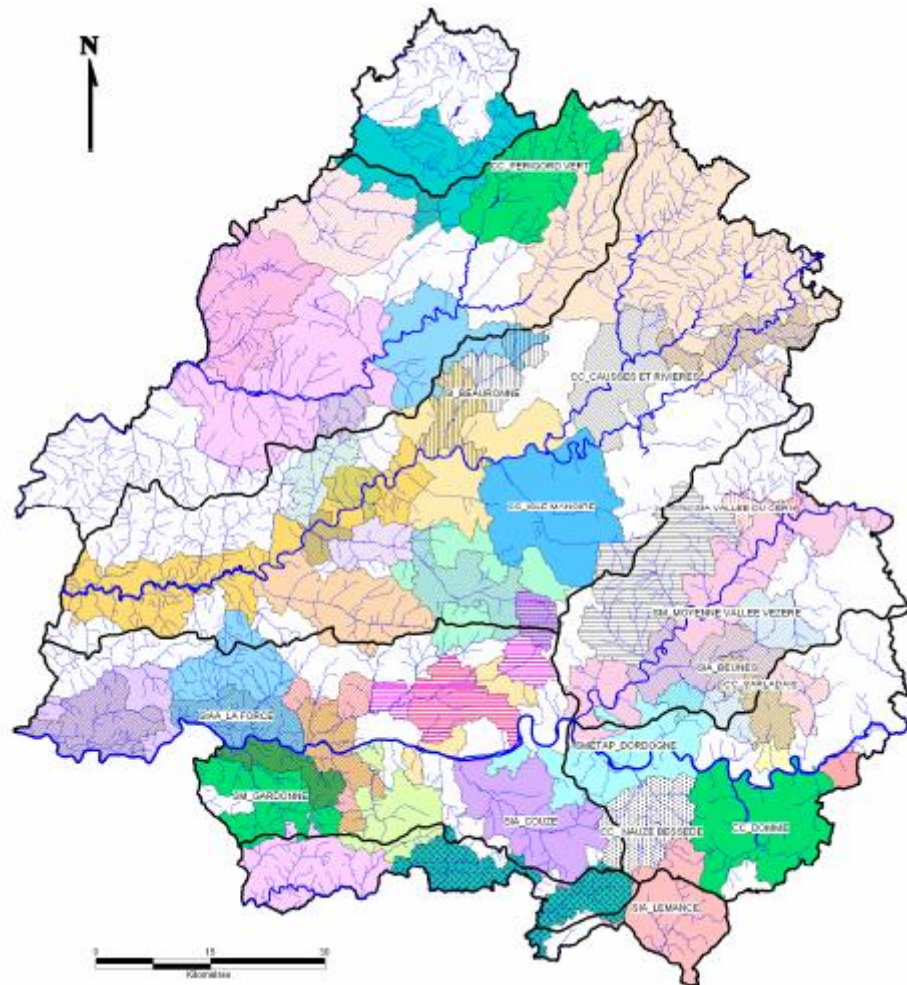
**le territoire des 6 agences de l'eau,
créées par la loi de 1964.**

**Il résulte d'un découpage naturel
suivant la ligne de partage des eaux.**

Nous c'est celui-là



Notre département est riche en ressources en eau :



en surface : 5 000 km de cours d'eau

en profondeur : des nappes ...





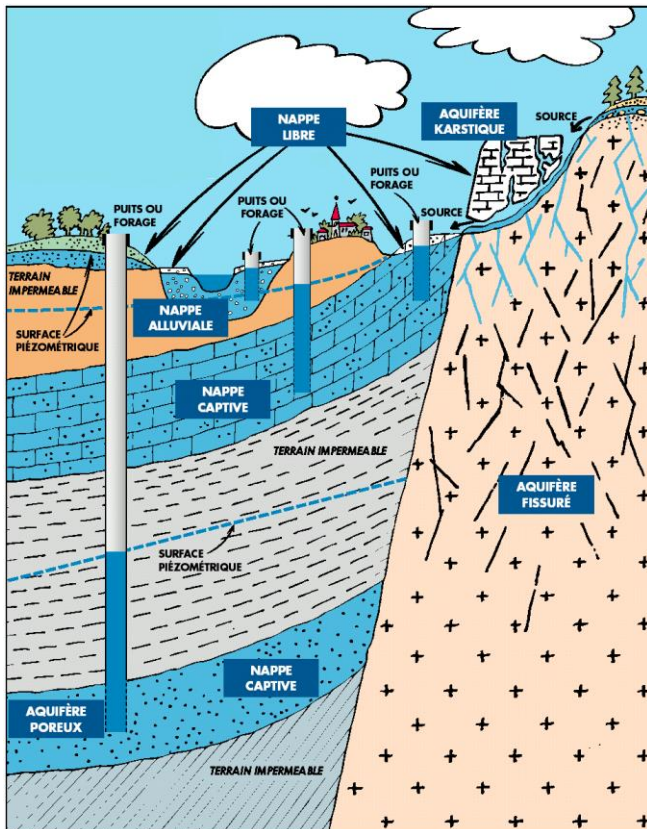
10 prises d'eau en rivières :

Cela apporte de gros volumes, mais c'est une eau vulnérable aux intempéries, aux pollutions

C'est pourquoi les directives actuelles incitent à les abandonner.



176 sources et puits qui s'alimentent dans les nappes superficielles ...



Une eau qui se renouvelle facilement, dont le coût d'exploitation est faible, mais très vulnérable aux pollutions de surface, parfois insuffisante en période d'étiage.

70 forages dans les nappes profondes :

Les eaux souterraines, en principe protégées des pollutions de surface.

En pays karstique, la circulation des eaux peut être très rapide, ce qui transfère alors les pollutions de surface en profondeur.

LA GESTION DE LA DISTRIBUTION DE L'EAU







L'eau ne doit pas être
une marchandise



C'est le service de
l'eau qui a un coût

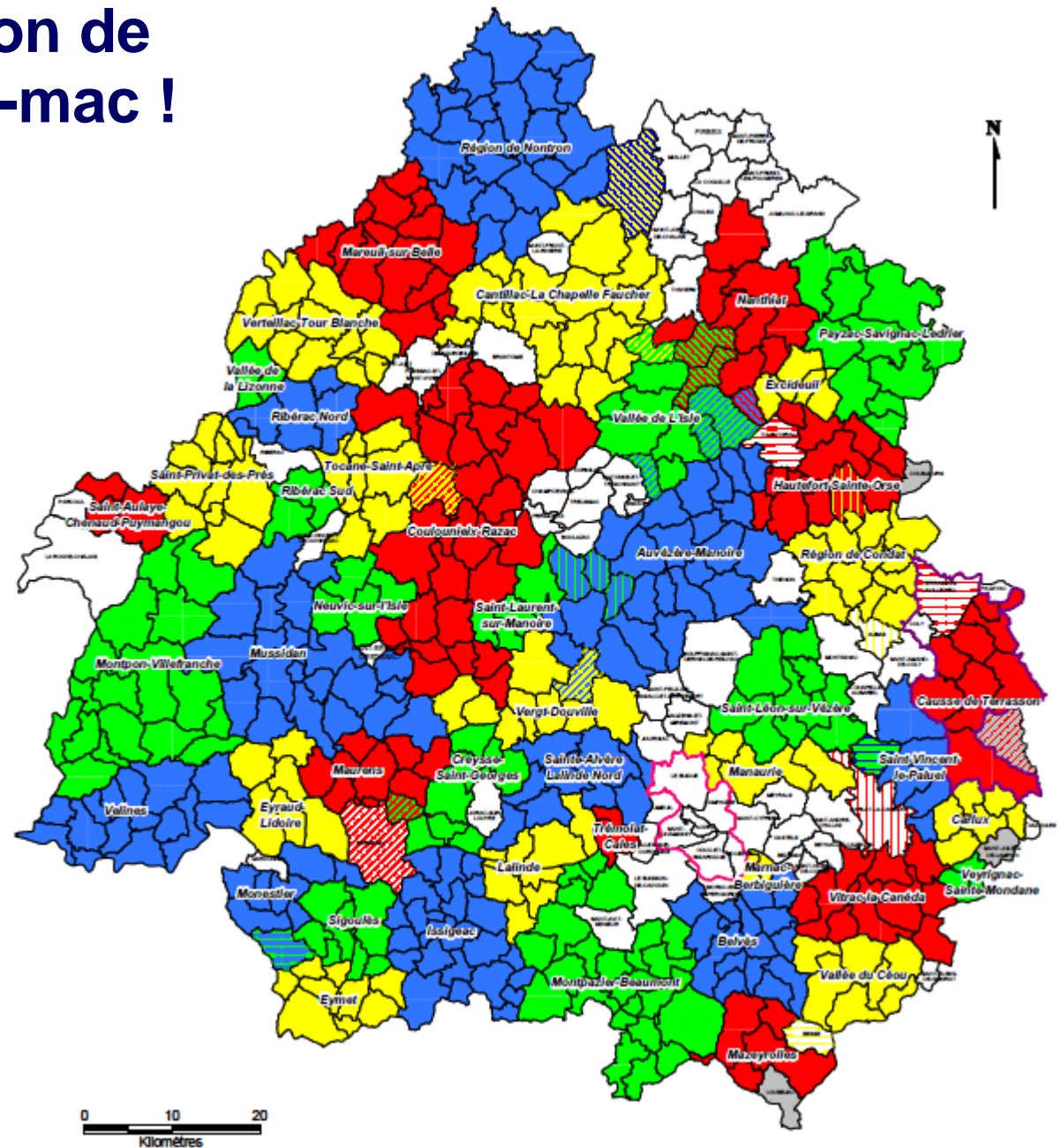
En Dordogne la gestion de l'eau, c'est un vrai mic-mac !

LEGENDE

-  Communes autonomes
-  Communes appartenant à un SIAEP hors département
-  Communes appartenant à un SIAEP
-  Communes appartenant à un deuxième SIAEP

Syndicats de production

-  SIPEP Vézère-Dordogne
-  SMPEP Terrasson



Comment assurer la distribution de l'eau potable ?

Ce sont les collectivités locales qui assurent le service de l'eau

Soit en gestion directe : régie publique

Soit par délégation à une entreprise privée (DSP)



**Dans les 2 cas,
le maire
reste
responsable**

Il faut distinguer 2 services complémentaires :



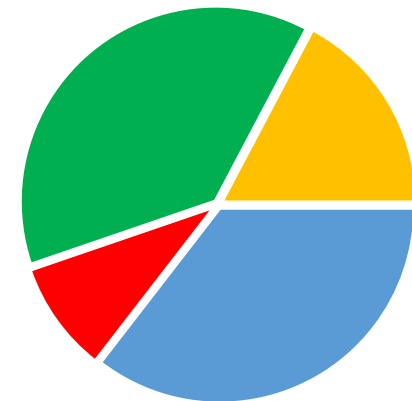
1 – le service de distribution d'eau potabilisée



2 – le service d'assainissement
(collectif et non collectif)

**Une commune peut faire des choix
de gestion différents
pour l'un et l'autre service.**

Facture d'eau à Périgueux



■ distribution eau ■ collecte eaux usées
■ traitement eaux usées ■ organismes publics

**Durée
maxi
du
contrat
: 20 ans**

La DSP, délégation de service public

**Durée
maxi
du
contrat
: 12 ans**

**On la retrouve le plus souvent
selon 2 types de contrats :**

1- La concession

**Le concessionnaire
construit et finance
tous les équipements**

2 – L'affermage

**La Collectivité Territoriale
assure la construction des
équipements**

**Elle choisit d'en confier
l'exploitation à un délégataire
(appelé fermier)
qui en assure l'entretien**

Le délégataire est rémunéré par les redevances payées par l'utilisateur.

Les investissements restent la propriété de la Collectivité Territoriale

La Collectivité Territoriale reste responsable

Syndicats d'eau potable en Dordogne :

Aujourd'hui :

- 48 syndicats ou SIAEP (= Syndicat intercommunal d'Adduction en Eau Potable)
- Un seul SIAEP en régie publique : Lalinde
- Le SMDE 24 (= Syndicat Mixte départemental De l'Eau de Dordogne) , crée le 1.06.2010.

Demain, selon le projet de schéma départemental de coopération intercommunale :

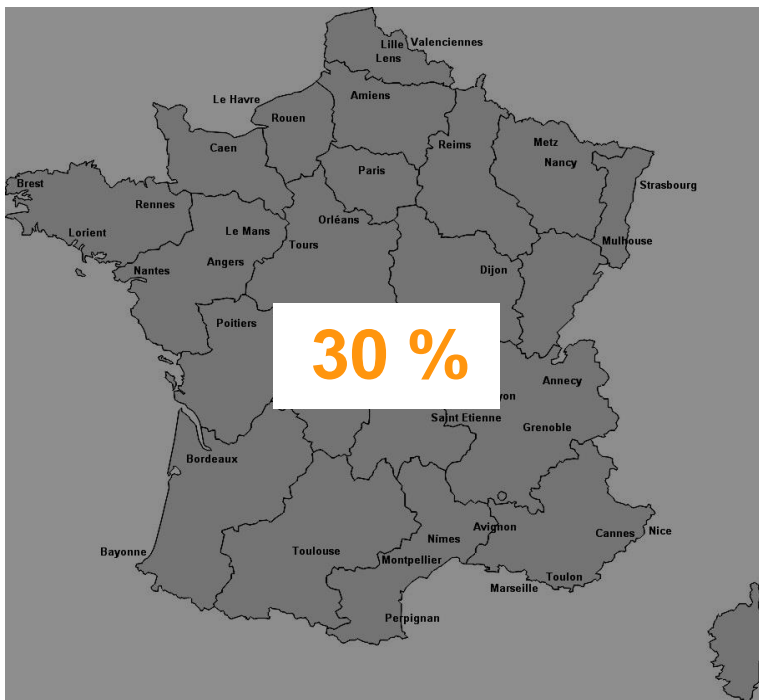
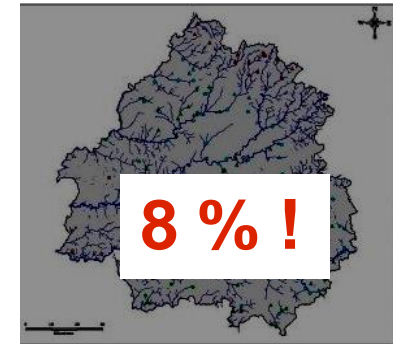
- 9 SIAEP conservés

- 14 opérations de fusion sur 39 syndicats

} 9 + 14 = 23 syndicats

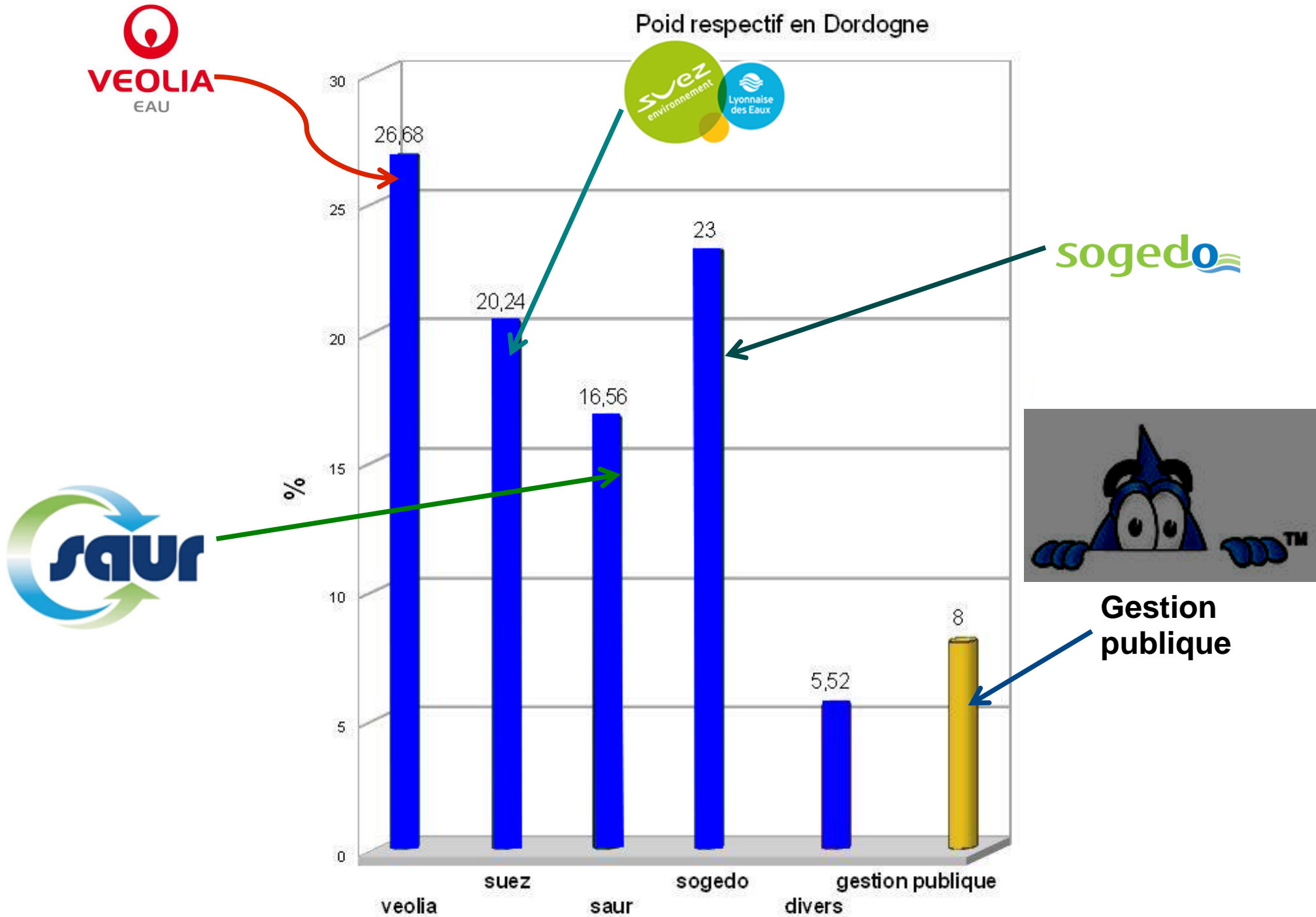
(39 + 9 = 48 « anciens syndicats »)

La Dordogne est à la traîne pour le taux de communes en régie publique



GESTIONNAIRES

Poid respectif en Dordogne



Les sociétés privées rendent un rapport au maire chaque année.



**Document public, on est en droit d'en demander une copie (avec beaucoup de persévérance...)
Après, il faut savoir où trouver les infos utiles...**

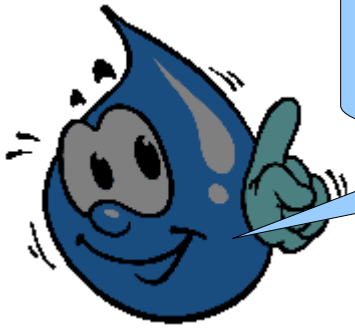


**Mais ces rapports révèlent souvent bien des anomalies...
C'est ce qui s'est passé très récemment à Bordeaux !**

**Bien que l'eau soit limpide au
robinet, sa gestion, elle, semble
particulièrement opaque !**

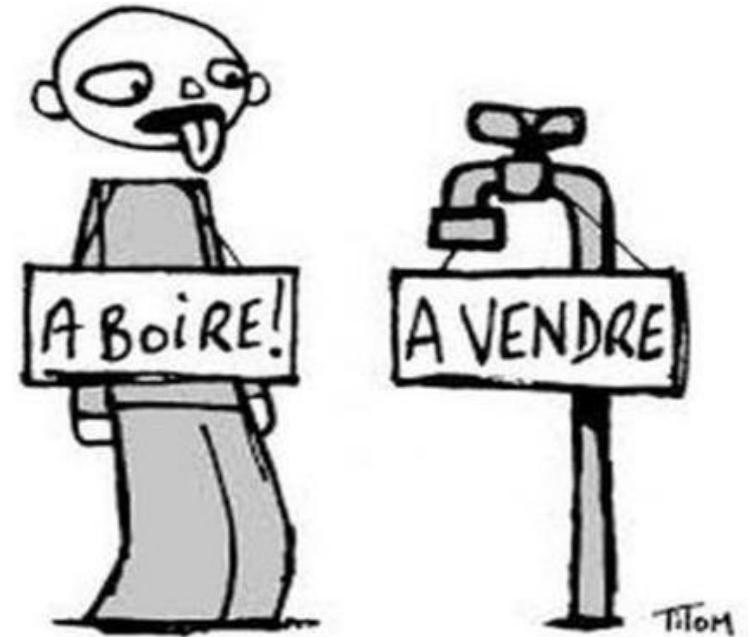
**Pourquoi
voulons-nous la
régie publique ?**



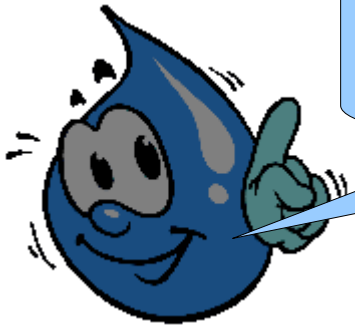


**Parce que c'est une
nécessité sociale**

**De plus en plus de personnes
sont en situation de précarité :
il faut de la solidarité**



**On peut décider d'un premier volume
d'eau gratuit pour couvrir les
besoins de première nécessité**



**Parce que c'est une
nécessité politique**

Il faut recréer un vrai service public de l'eau

**La comptabilité privée n'a pas la rigueur et la
transparence de la comptabilité publique !**

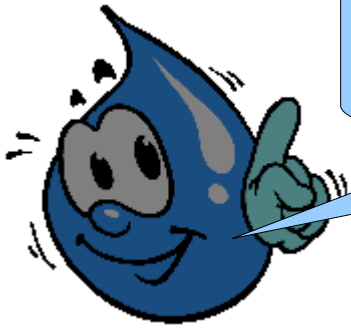


**Arrêtons ces délégations à des
entreprises privées**

**qui fonctionnent
sur le profit à tout prix,**

**au bénéfice de leurs
actionnaires !**





**Parce que c'est une
nécessité économique**

**Toutes les villes
ou les communautés de communes
qui choisissent le retour en régie
obtiennent des baisses du prix de l'eau.**

Jusqu'à 30% !



Oui mais tout ça
c'est technique, très
complexe, et euh...
on n'a plus de
personnel qualifié
pour gérer ça.



FAUX !

Lorsqu'on construit une régie,
on embauche du personnel
compétent.

De plus, la régie a l'obligation
de proposer aux salariés du
délégataire de les reprendre
s'ils le souhaitent.



**Oui mais tout ça
Ça va coûter cher en
investissements !**



**Ce qui est coûteux, ce sont les
travaux d'assainissement.
Que tu sois en concession, en
affermage ou en régie, il faut
prévoir ces investissements.
Dans tous les cas, ils sont
répercutés sur la facture.**



**Avec la régie publique,
Bonjour
les impôts locaux !**



**FAUX !
La distribution de l'eau
fonctionne en gestion
autonome, avec un budget
indépendant :
L'EAU PAYE L'EAU !**



Avec la gestion publique de l'eau

On a plus de
transparence

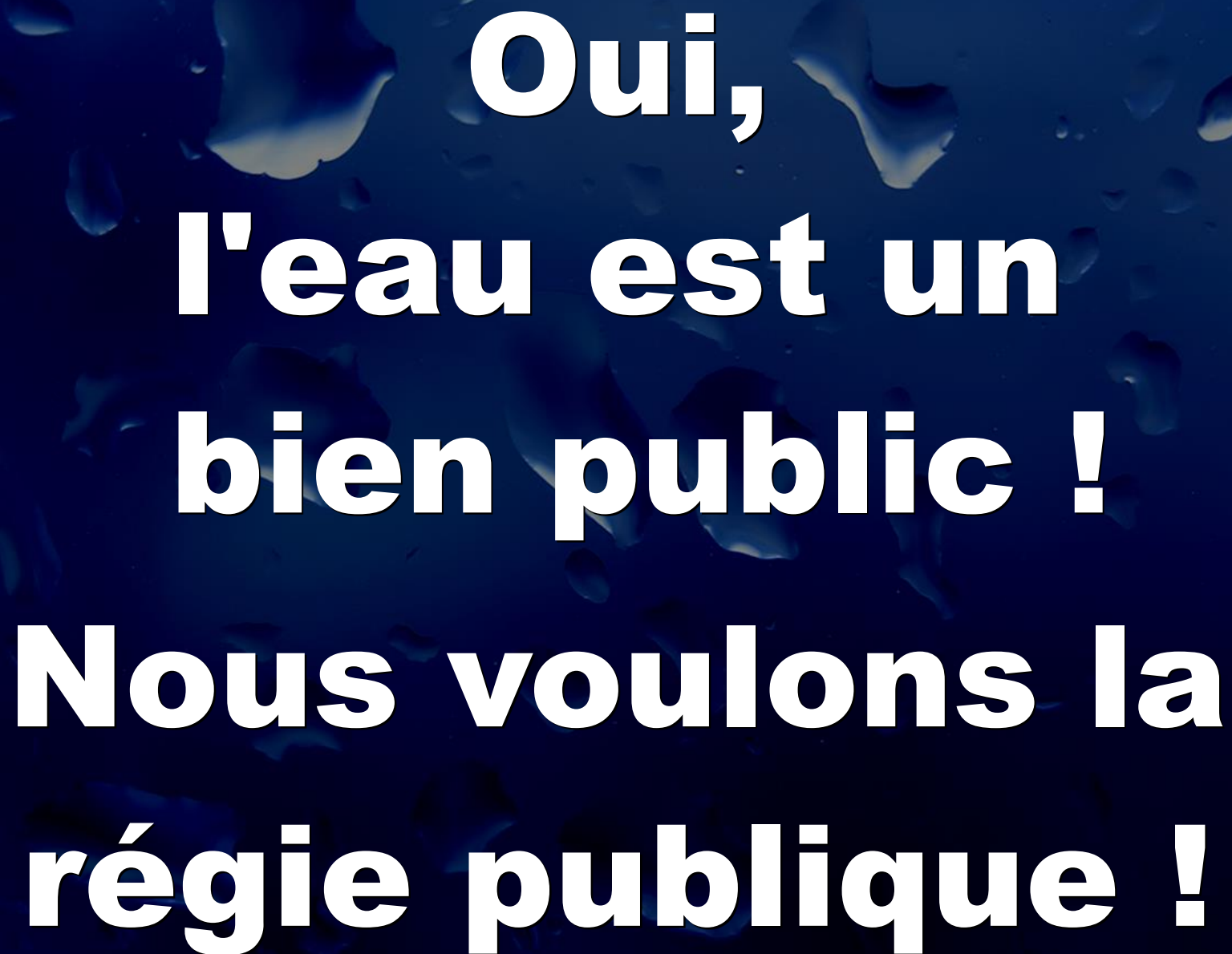
Les bénéfices
vont aux
investissements

On peut y impliquer
les citoyens

Ça permet
une
tarification
sociale

On lutte
mieux
contre les
fuites





**Oui,
l'eau est un
bien public !
Nous voulons la
régie publique !**



de votre attention